

# A

## FIDA

### FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

#### Conseil d'administration – Quatre-vingt-deuxième session

Rome, 8-9 septembre 2004

### PROJET D'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA VINGT-HUITIÈME SESSION DU CONSEIL DES GOUVERNEURS

1. L'article 6 du Règlement intérieur du Conseil des gouverneurs stipule que le Président du Fonds établit, avec l'approbation du Conseil d'administration, un ordre du jour provisoire pour chaque session du Conseil des gouverneurs. En conséquence, le Conseil d'administration est invité à examiner et à approuver le projet d'ordre du jour provisoire ci-joint de la vingt-huitième session du Conseil des gouverneurs.
2. Le Conseil d'administration est également invité à noter que le Conseil des gouverneurs recevra, en même temps que l'ordre du jour provisoire ci-joint, un programme des activités prévues pendant la session du Conseil, qui comprendra une conférence-débat et des tables rondes.



## PROJET D'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Demande d'admission à la qualité de membre non originaire
4. Déclaration du Président du FIDA
5. Déclarations générales
6. Nomination du Président du FIDA
7. Rapport sur la sixième reconstitution des ressources du FIDA
8. Septième reconstitution des ressources du FIDA
9. États financiers vérifiés du FIDA au 31 décembre 2003
10. Budget administratif du FIDA et de son Bureau de l'évaluation pour 2005
11. Dépense extraordinaire pour le nouveau siège du FIDA
12. Rapport de situation sur la mise en œuvre du Système d'allocation fondé sur la performance
13. Rapport intérimaire sur le Programme de reconfiguration des processus (Programme de transformation stratégique)
14. Rapport sur les enseignements tirés par la Coalition internationale pour l'accès à la terre
15. Rapport de situation relatif au Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
16. Autres questions

Approbation de la diffusion des documents



## ANNOTATIONS

### 1. Ouverture de la session

La vingt-huitième session du Conseil des gouverneurs se tiendra les mercredi 16 et jeudi 17 février 2005 au Palazzo dei Congressi, Piazzale J.F. Kennedy, Rome (EUR). La session sera ouverte le mercredi 16 février 2005 à 10 heures.

### 2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour provisoire, établi par le Président du Fonds et approuvé par le Conseil d'administration conformément à l'article 6 du *Règlement intérieur du Conseil des gouverneurs*, figure dans le présent document (GC 28/L.1).

### 3. Demande d'admission à la qualité de membre non originaire

Le Conseil d'administration a examiné la demande d'admission à la qualité de membre du FIDA émanant de la République de Kiribati. La recommandation du Conseil à cet égard, accompagnée d'un projet de résolution y relatif, sera présentée sous la cote GC 28/L.2.

### 4. Déclaration du Président du FIDA

Le Président, M. Lennart Båge, fera une déclaration au Conseil des gouverneurs.

### 5. Déclarations générales

Les gouverneurs sont invités à faire des déclarations générales au titre de ce point de l'ordre du jour, à la lumière du thème fixé pour la conférence-débat de cette année, ainsi qu'à formuler à propos des autres questions inscrites à l'ordre du jour les observations qu'ils jugeront appropriées.

### 6. Nomination du Président du FIDA

Conformément à l'article 6, section 8 a), de l'*Accord portant création du Fonds international de développement agricole* et à la section 6.2 du *Règlement pour la conduite des affaires du Fonds*, le Conseil des gouverneurs est invité à examiner la question de la nomination du Président du FIDA. À cet effet, il sera communiqué au Conseil dans le document GC 28/L.3 les candidatures à la présidence du FIDA reçues par le Secrétaire du Fonds ainsi que les curriculum vitae des postulants.

### 7. Rapport sur la sixième reconstitution des ressources du FIDA

Un rapport de situation sur la sixième reconstitution des ressources du FIDA sera présenté sous la cote GC 28/L.4.

### 8. Septième reconstitution des ressources du FIDA

L'article 4, section 3, de l'*Accord portant création du Fonds international de développement agricole* stipule que, pour assurer la continuité des opérations du Fonds, le Conseil des gouverneurs examine périodiquement si les ressources dont dispose le Fonds sont suffisantes. Le document GC 28/L.5 sera présenté au Conseil des gouverneurs pour faciliter l'examen des besoins de ressources futurs du Fonds.

**9. États financiers vérifiés du FIDA au 31 décembre 2003**

Conformément à l'article XII du *Règlement financier du FIDA* et à la section 9 du *Règlement pour la conduite des affaires du Fonds*, le Conseil des gouverneurs est invité à examiner le document GC 28/L.6, qui contient les états financiers vérifiés du FIDA pour 2003, ainsi que le rapport du commissaire aux comptes. À sa quatre-vingt-unième session, tenue en avril 2004, le Conseil d'administration a examiné lesdits états financiers et recommandé qu'ils soient soumis pour approbation au Conseil des gouverneurs.

**10. Budget administratif du FIDA et de son Bureau de l'évaluation pour 2005**

Le budget administratif du FIDA et de son Bureau de l'évaluation pour 2005, tel que recommandé par le Conseil d'administration pour approbation, sera présenté dans le document GC 28/L.7, accompagné d'un projet de résolution.

**11. Dépense extraordinaire pour le nouveau siège du FIDA**

Une dépense extraordinaire requise pour le nouveau siège du FIDA, dont le Conseil d'administration a recommandé l'approbation après examen, figurera sous la cote GC 28/L.8, accompagnée d'un projet de résolution.

**12. Rapport de situation sur la mise en œuvre du Système d'allocation fondé sur la performance**

Le document GC 28/L.9 contiendra pour l'information du Conseil un deuxième rapport de situation sur la mise en œuvre du système d'allocation fondé sur la performance approuvé par le Conseil d'administration en septembre 2003.

**13. Rapport intérimaire sur le Programme de reconfiguration des processus (Programme de transformation stratégique)**

À sa vingt-troisième session, le Conseil des gouverneurs a adopté la résolution 116/XXIII, par laquelle il a approuvé un programme de reconfiguration des processus échelonné sur une période de cinq ans, couvrant les exercices 2000 à 2005. Le rapport intérimaire annuel sur ce programme (appelé maintenant Programme de transformation stratégique) sera présenté sous la cote GC 28/L.10.

**14. Rapport sur les enseignements tirés par la Coalition internationale pour l'accès à la terre**

Le Conseil des gouverneurs trouvera dans le document GC 28/L.11 un rapport sur les enseignements tirés par la Coalition internationale pour l'accès à la terre sur les voies et moyens d'améliorer l'accès des pauvres aux ressources productives, dans les pays et régions où opère actuellement la Coalition.

**15. Rapport de situation relatif au Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification**

À sa vingt-et-unième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a approuvé la décision par laquelle le Fonds a été choisi pour accueillir le Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Le document GC 28/L.12 donnera un compte rendu des activités du Mécanisme mondial en 2004.

**16. Autres questions**

## Approbation de la diffusion des documents

La politique du FIDA en matière de diffusion des documents prévoit qu'il appartient à l'organe directeur concerné de décider de la diffusion des documents de toute session. En conséquence, il sera demandé au Conseil des gouverneurs d'autoriser que les documents dont il a été saisi et qu'il a approuvés à sa vingt-huitième session soient diffusés et placés sur le site Web du FIDA.